AVIS PUBLIC

Liste des biens d'une valeur supérieure à 10 000 $ aliénés par la Ville de Rosemère

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère, conformément à l'article 28, alinéa 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

> **QUE** la Ville de Rosemère a vendu, le 30 mai 2023, à Stéphane Mondou, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro deux millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (2 899 799) du Cadastre du Qébec dans la circonscription foncière de Terrebonne, situé en la Ville de Rosemère, pour un montant de 20 800$, taxes en sus;
>
> **QUE** l'acte de vente a été publié au Bureau de la publicité des droits conformément à la loi;

FAIT À ROSEMÈRE CE 11 JUILLET 2023

Le greffier adjoint,

M^{E} ALEXANDRE BÉLISLE-DESJARDINS